UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

DÉLIBÉRATION

du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 04 février 2025

Délibération du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs n°02-2025-02-04 relative à la composition des comités de sélection

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712.2 et L952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n° 08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;
Vu la délibération n°01-2025-02-04 du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs portant création des comités de sélection de la campagne d'emplois 2025.

Article 1 : Le comité de sélection relatif au recrutement d'un **MCF** sur le poste n°**250472** en **66-68ème** section est composé de **12** membres et est ainsi constitué :

Membres locaux					
Classement	Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
1	COUROT Eric	UFR SEN – RIBP	MCF	66	Président du Comité
2	FONTAINE Florence	UFR SEN - RIBP	PR	68	Président suppléant
3	JEGOU Sandrine	UFR SEN – LIVO	MCF	64	Membre
4	JACQUARD Cédric	UFR SEN - RIBP	PR	66	Membre
5	FERNANDEZ Olivier	UFR SEN - RIBP	MCF	66	Membre
6	DOREY Stephan	UFR SEN - RIBP	PR	64	Membre

Membres externes				
Nom – Prénom	**Etablissement**	**Corps**	**Section CNU**	**Profil**
GOMES Eric	Université de Bordeaux – EGFV	PR	66	Membre
GOUGEON Régis	Université de Bourgogne – IUVV	PR	68	Membre
LANOUE Arnaud	Université de Tours – BVV	MCF	87	Membre
MENARD Rozenn	Université de Strasbourg – IBMP	MCF	66	Membre
SALVIA Marie-Virginie	Université de Perpignan – CRIOBE	MCF	32	Membre
TAILLANDIER Patricia	INP Toulouse – LGC	PR	62	Membre

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Christophe CLÉMENT

le 19/02/2025

La présente décision est susceptible d'un recours gracieux dans les deux mois suivants sa notification. Celui-ci est a adressé à :
Université de Reims Champagne-Ardenne – 2 avenue Robert Schuman 51724 cedex
La présente décision est également susceptible dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne :
Via l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr
Ou
Par courrier à adresser à : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036 Châlons-en-Champagne cedex.